

Saint-Cyr-l'Ecole - Conseil Municipal du 29 septembre 2021

-> Retranscription des échanges dans les comptes-rendus des conseils municipaux

https://www.youtube.com/watch?v=0__6UEvu88w

0:11:02 : Sonia Brau : Sur ce sujet, à l'aune de nos récurrents échanges, au sein de ce conseil, sur la tenue du procès-verbal et du compte-rendu des délibérations, je...j'ai souhaité faire le point sur ce qui relevait des habitudes issues des précédents mandats, à l'heure où la rediffusion vidéo n'existait pas encore à Saint-Cyr-l'Ecole. Et de nos obligations légales. En conclusion, la loi permet à la ville la rédaction d'un document unique, qui respecterait à la fois des obligations visant les procès-verbaux des conseils comme le contenu et la rédaction est laissée totalement à l'appréciation du conseil et celle visant le compte-rendu dont l'affichage constitue une formalité de publicité nécessaire aux déclenchements des délais de recours contentieux à l'encontre des délibérations.

0:12:02 : Compte-tenu du temps de la rédaction de nos PV consommés dans nos services, une tâche rendue parfaitement inutile avec l'avènement du "replay" et des enregistrements audios, qui sont des pièces administratives communicables au public, j'ai pris la décision de demander aux services de s'en tenir désormais aux strictes obligations légales et de ne plus établir qu'un seul document unique qui sera soumis, comme avant, à votre approbation. Les échanges y seront résumés le plus succinctement possible afin d'attester la tenue d'un débat, si tel est le cas. Je vous remercie.